

Coronavirus (COVID-19)

Les séances du conseil municipal demeurent en mode virtuel

Magog, le 31 mars 2021 – La Ville de Magog annonce que la tenue de ses séances du conseil municipal demeurera en mode virtuel pour le mois d’avril. En zone orange, le gouvernement du Québec n’autorise pas la présence du public lors de tels événements.

Les séances continueront d’être télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et le compte YouTube de la Ville de Magog. Il est possible pour les citoyens de poser des questions pendant la séance. Ils peuvent le faire en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

Les prochaines séances du conseil municipal sont prévues le mardi 6 et le lundi 19 avril, à 19 h 30.

Réouverture des bâtiments municipaux

Rappelons que depuis le lundi 29 mars, tous les bâtiments municipaux sont à nouveau ouverts au public. Les citoyens y sont accueillis sur rendez-vous seulement.

La prise de rendez-vous peut se faire en ligne ou par téléphone en composant le 819 843-3333. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l’information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

